

MONSIEUR JEAN-LUC LE TALLEC
MAIRIE
1, ALLEE ABBE MARTIN KERCRET
56400 PLOEMEL

Auray, le 15 janvier 2019

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L 153-40 du code de l'urbanisme, vous nous avez transmis pour avis les pièces relatives à la révision du plan local d'urbanisme de votre commune, arrêté le 02 octobre dernier par votre conseil municipal, et nous vous en remercions.

Dans ce document, nous avons noté que vous aviez choisi d'étendre la zone d'activités de Pen er Pont sur environ 15 d'hectares. Nous nous félicitons de cette proposition car au-delà de votre seule commune, c'est l'ensemble du territoire d'AQTA qui nécessite un renforcement de son offre à destination des entreprises artisanales et industrielles. En ce qui concerne le commerce de détail, nous avons relevé que vous souhaitez son installation sur les zonages Ua et Ub pour renforcer l'existant et éviter toute dispersion périphérique. Nous partageons totalement cette orientation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la Délégation
d'Auray

Reçu le
16 JAN. 2019
Mairie de PLOEMEL

Frédéric JAN

P/O
